

## Prévenir la propagation du myriophylle à épis dans nos plans d'eau

Rimouski, le 1<sup>er</sup> mai 2017 - En 2016, une nouvelle plante aquatique exotique envahissante (PAEE) a fait son apparition au Bas-Saint-Laurent : le **myriophylle à épis** (*myriophyllum spicatum*). Le myriophylle à épis est une plante aquatique vivace très envahissante, notamment grâce à son mode de reproduction asexuée (par fractionnement des tiges et bourgeonnement). Chaque fragment peut produire un nouveau plant et coloniser ainsi rapidement un plan d'eau au détriment des usagers, des villégiateurs et des espèces floristiques et fauniques indigènes.

Bien que certaines méthodes de lutte soient efficaces localement, elles sont coûteuses et difficiles à mettre en œuvre. Lorsque bien implanté, il apparaît impossible d'éliminer le myriophylle à épis. Ainsi, le meilleur moyen d'éviter un envahissement du myriophylle à épis au Bas-Saint-Laurent demeure de **prévenir sa propagation vers de nouveaux plans d'eau**. Pour ce faire, il importe d'éviter l'introduction de fragments de tiges dans un plan d'eau via les embarcations, les équipements de pêches, les remorques ou autres équipements nautiques. À la sortie d'un plan d'eau, il faut **inspecter, nettoyer** les équipements et **vider** l'eau pouvant s'y trouver. Il est aussi souhaitable d'établir un poste d'observation au point d'accès à un plan d'eau (rampe de mise à l'eau ou grérite).

Nous comptons sur tous les villégiateurs, plaisanciers, pêcheurs ainsi que sur les partenaires des secteurs fauniques et récréotouristiques pour mettre en œuvre et promouvoir ces bonnes pratiques.

Pour obtenir plus d'information sur l'identification, les moyens de prévention et le signalement du **myriophylle à épis**, veuillez consulter le [Petit guide pour ne pas être envahi](#) ci-joint.



## Déjeuner bénéfique et exposition annuelle du Cercle de Fermières Mont-Joli (incluant plusieurs membres de St-Joseph- de-Lepage)

**le dimanche 4 JUIN 2017  
de 9 h à 12 h.**

Au Centre Lepageois  
de St-Joseph-De-Lepage  
**70 de la rivière (Édifice municipal)**

**Coût : 10.00\$-12 ans et plus,  
5.00\$-11 ans et moins,**



**Billets vendus par les  
membres ou à l'entrée le  
matin du déjeuner.**

**Prix de présence**

Le Mot VERT du mois

**« Une gestion écologique de vos résidus verts »**

Bonjour à toutes et tous,

Le mois de juin rime avec la préparation du terrain et avec de bonnes quantités de résidus verts laissés par la tonte de gazon, l'élagage des arbres ou encore la préparation du jardin.

Vous le savez maintenant, les résidus verts tels que la pelouse et les branches ne vont pas dans le bac à déchet. Alors, comment s'en départir ?

Pour vos retailles de gazon, comme souvent, la solution la plus simple est la meilleure : laissez-les sur place. Cette technique horticole, communément appelée « herbicyclage » permettra une protection naturelle de votre pelouse contre la sécheresse et les maladies. Pourquoi payer pour traiter sa pelouse quand la nature nous

donne les outils nécessaires pour le faire ?!

Vos résidus de jardinage, désherbage, plantes d'intérieures, etc. sont acceptés dans le bac brun. N'oubliez pas que la terre et les pots, eux, ne le sont pas !

Les petites branches, de la grosseur maximale du petit doigt, peuvent être mises dans le bac brun. Toutefois, les branches d'une dimension supérieure ne peuvent pas aller dans le bac brun puisqu'elles risquent d'endommager les équipements.

Pour vous départir convenablement de ces plus grosses branches, vérifiez avec votre Écocentre de La Mitis (428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli, 418 785-0055).

Les résidus de construction, rénovation et démolition, tel que le bois, doivent être déposés à votre Écocentre. Ces matières ne sont acceptées dans aucun bac.

N'oubliez pas que l'horaire de collecte d'été pour votre bac brun est maintenant en vigueur! Vérifiez le calendrier de collecte de votre municipalité pour plus d'information.

Vincent Dufour, coordonnateur



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

[www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

**CALENDRIER  
DES SÉANCES DE CONSEIL**

**À 20H00  
3 JUILLET, 7 AOÛT,**

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE L'EAU

Nous savons que l'eau est un besoin essentiel. Il faut donc faire attention à l'eau. De plus, plus on consomme de l'eau inutilement, plus la facture sera élevée. Un règlement

Il y a plein d'outils et de conseil pour nous aider à réduire notre consommation. En voici quelques un:



**20.00\$**

Trousse Pomme de douche téléphone

solutions **écofitt**

**12.50\$**

Trousse Pomme de douche à massage

solutions **écofitt**

Nous avons à votre disposition des trousse ÉCOFIT à prix abordable.

De plus, nous avons aussi un sablier de douche. Vous avez des ados et ils prennent leur temps. Nous avons ce qu'il vous faut au bureau.



## PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE GRATUIT

POUR BRÛLER DES RÉSIDUS FORESTIERS À LA SUITE DU NETTOYAGE DE VOTRE TERRAIN.



## CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

JUIN

**BAC BRUN: 7, 14, 21 & 28**

**BAC BLEU: 7 & 21**

**BAC VERT: 19**



BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO, CONSTRUCTION OU AUTRES

DISPONIBLE SEULEMENT LE MARDI

M. GABRIEL DUMONT

VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR CONNAÎTRE LES DISPONIBILITÉS. PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 3 SEMAINES PEUT ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

418-775-4171 POSTE 2400

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

70, RUE DE LA RIVIÈRE  
ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
G5H 3N8

TÉL.: 418-775-4171  
FAX: 418-775-3004

COURRIEL: [stjoseph@mitis.qc.ca](mailto:stjoseph@mitis.qc.ca)  
[www.facebook.com/munstjosephdelepage](http://www.facebook.com/munstjosephdelepage)

## HEURES D'OUVERTURES

Les heures d'ouvertures sont du :  
**Lundi au jeudi**  
8h30 à 11h00 et de 12h00 à 16h00  
**Et le vendredi**  
8h30 à 12h00

L'INFO MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE



2017-06



# VENTE DE GARAGE

**SAMEDI LE 10 JUIN**  
**(EN CAS DE PLUIE REMIS AU LENDEMAIN)**  
**DE 9H À 16H**

**À LA SALLE MUNICIPALE DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**2236, RUE PRINCIPALE**

ORGANISÉE PAR LE GROUPE L' AMICAL  
**TABLE À LOUER POUR 10\$**  
**COMMUNIQUEZ AVEC MONIQUE PELLETIER**



**BUREAU MUNICIPAL**

**FERMÉ**  
**VENDREDI**  
**LE 23 JUIN 2017**